

## ◆ **La CFTC FAE défend le statut des fonctionnaires !**

Christian JACOB, ancien ministre de la Fonction publique, et Président du Groupe UMP à l'Assemblée Nationale, a déclaré lors d'une interview : « qu'il faut ...réfléchir à la pertinence de l'embauche à vie des fonctionnaires » et envisager à l'avenir des contrats d'objectifs sur cinq ou dix ans ». La **CFTC FAE** ne peut accepter une telle dérive, elle rappelle son attachement au Statut des fonctionnaires, à la garantie d'emploi qui en découle, *pour une Fonction publique au service de tous les citoyens.*

## ◆ **Réforme de la Catégorie B**

Chaque personne concernée a reçu individuellement un courrier lui indiquant sa nouvelle position au regard de la réforme des textes.

=> Si vous avez des interrogations ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter (26-14)

## ◆ **Elections COSOG**

Suite aux Elections **COSOG**, la CFTC a obtenu un poste à l'assemblée générale et un poste au conseil d'administration de cette association (Jacques Evrard et Valérie Ruba - Couthier représentent la CFTC).

Pour les commissions nationales :

- Enfance : Valérie Ruba -Couthier
- Solidarité : Sylvie Rathier -Rieder
- Loisirs adultes : Jacques Evrard

## ◆ **Rénovation du Dialogue Social : Loi de 2010**

Suite aux conséquences qui naîtront de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, la Direction a réuni pour la première fois l'ensemble des partenaires sociaux sur ce sujet. Elle nous précise qu'elle souhaite s'inscrire dans le processus d'une élection qui est prévue le 20 octobre 2011. Plusieurs réunions seront programmées à cet effet avant la fin mars 2011, autant dire que sur un sujet aussi important qui bouleverse en profondeur les règles de représentativité au sein de la fonction publique (fin du paritarisme, collège unique, élection directe, reconnaissance de la communauté de travail...), pour notre organisation ce délai apparaît très court d'autant que la loi est encore au Conseil d'Etat.

## ◆ **Télétravail**

Le projet d'accord a été examiné dans son ensemble. Les discussions et revendications continuent d'être menées entre les partenaires sociaux et la direction. Force est de constater que les filières métiers restent déficitaires sur les postes éligibles au télétravail.

**Point positif pour la CFTC:** cet accord prévoit la possibilité d'une reconduction du télétravail pour les agents qui le souhaiteraient, si cela ne pose pas de problème dans l'organisation du service et ne met pas d'obstacle à d'autres demandes.